

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur <u>bureau@rwlp.be</u> <u>www.rwlp.be</u>

Tél: 081/31 21 17

Namur, le 26 mai 2016

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parlementaires Fédéraux Place de la Nation, 2 1000 Bruxelles

Invitation à une rencontre-dialogue ce lundi 30 mai 2016 de 13h à 17h au Parlement Fédéral, 21, rue de Louvain, <u>Salle 10</u>, concernant la proposition de loi portée par le Ministre de l'Intégration Sociale dans le cadre des CPAS : la réforme du PIIS, projet individualisé d'intégration sociale.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous nous permettons de vous adresser cette invitation concernant le projet de loi qui porte sur la généralisation du PIIS, projet individualisé d'intégration sociale. Comme vous le constaterez, si le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) prend la plume à ce sujet, il est accompagné d'un nombre important d'associations et de structures qui sont porteuses des mêmes craintes que lui. Cellesci sont nombreuses¹.

L'organisation de cette rencontre-dialogue témoigne de l'importance accordée à la question et du niveau d'inquiétude du terrain. Nous pensons que cela mérite que vous vous penchiez sur la question avec attention et qu'un débat avec vous puisse avoir lieu.

Le projet de loi qui va vous être soumis prochainement, constitue un tournant fondamental dans la conception de l'organisation de l'accès au Revenu d'intégration sociale (RIS) qui reste le dernier revenu possible pour vivre, le dernier filet de protection sociale. Etre privé d'un seul mois de RIS, pour une personne ou dans un ménage, peut déséquilibrer une survie déjà bien difficile avec ce niveau de ressource financière. En outre, le lien établi entre le PIIS et un « service à la collectivité » a des raisons de soulever de très nombreuses et sérieuses inquiétudes.

Les questionnements que nous partagerons avec vous reposent notamment sur les éléments suivants :

- le risque de pauvreté accru et l'augmentation du phénomène d'exclusion qu'elle entraînera inévitablement pour certaines personnes dans un contexte où l'accès à la formation et à un emploi relève du parcours du combattant pour le plus grand nombre,
- l'état d'appauvrissement lié aux conditions d'existence actuelles plus que difficiles pour un nombre croissant de personnes,
- l'accentuation encore de la spirale de conditionnalités toujours plus importantes quantitativement et plus rudes dans leur application pour les personnes qui ont pourtant besoin de l'attention bienveillante la plus importante dans notre société,
- sans nul doute une telle mesure accentuera le non-recours qui est déjà extrêmement important en matière d'accès à l'aide sociale², alors qu'on le sait également par contre la fraude sociale est très faible³

². Le taux de non-recours à l'allocation estimé (en nombre d'individus) s'élève entre 57 % et 73 % avec une référence de 62 %. UNE PREMIERE EVALUATION DU NON-RECOURS AU REVENU D'INTEGRATION SOCIALE. NICOLAS BOUCKAERT ET ERIK SCHOKKAER. http://socialsecurity.fgov.be/docs/fr/publicaties/btsz/2011/btsz 04 2011 fr.pdf









¹ Voir document annexé



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur bureau@rwlp.be www.rwlp.be

Tél: 081/31 21 17

- quelle praticabilité et conséquences dans le croisement entre les différents plans d'intégration variables suivant les Régions et niveaux de pouvoir à l'attention des populations d'origine étrangère,
- le lien entre « service communautaire », accès réel à l'emploi et déstabilisation accrue de l'emploi de service public,
- Enfin, nous nous posons également la question de la prise en compte de la fonction du travailleur social dans son sens initial et le respect de la déontologie.

Vous le savez sans doute, les Fédérations de CPAS des trois régions du Pays ont elles-mêmes porté un regard critique sur ce projet de loi et ont tenté de proposer des aménagements⁴. Par ailleurs, les résultats de la recherche commandée par le SPP Intégration sociale sur le sujet, s'ils sont nuancés, conduisent toutefois nettement à explorer d'autres perspectives que celles envisagées par le Ministre⁵.

Dans un contexte où les inégalités sociales et de ressources n'ont jamais été aussi importantes, où le marché de l'emploi est particulièrement complexe et difficilement accessible n'offrant plus toujours la perspective d'aller vers de meilleures conditions de vie, il nous semble que de telles orientations doivent faire l'objet de prises de décisions très prudentes qui devraient garantir une sortie de la pauvreté et l'appauvrissement. Nous avons le sentiment que c'est le résultat inverse qui risque de se produire. D'autres pistes sont à explorer.

Pour alimenter la discussion, vous aurez l'occasion d'entendre des acteurs de terrain en introduction issus des Fédérations de CPAS, d'associations de défense des allocataires sociaux, des acteurs de lutte contre la pauvreté. Nous vous remettrons également un dossier avec un ensemble de document pour vous permettre de poursuivre l'analyse de ce projet de loi sur lequel vous aurez à vous prononcer très prochainement.

Espérant réellement vous compter parmi nous ce lundi après-midi, nous vous remercions de confirmer votre participation par mail à l'adresse <u>bureau@rwlp.be</u> ou par téléphone au 081/312117.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.

Pour les Réseaux de lutte contre la Pauvreté et les partenaires, Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP

⁵ Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Recherche évaluative et prospective au sein des CPAS belges. Abraham Franssen & Kristel Driessens. Recherche commanditée par le SPP Intégration sociale, Cahier spécial des charges MIIS 2015-05 https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/piis_rapport.pdf









Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté – N° d'entrep. : 0480013804 N° de compte : IBAN : BE 47 0682 3970 2080 BIC : GKCCBEBB

³ Estimation théorique du nombre de cas de fraude au revenu d'intégration pour l'ensemble des CPAS 2012 : 4,59% (4,62% pour l'aide équivalente et 1,72% pour les frais médicaux)

SPP Intégration Sociale – Etude sur la fraude sociale au sein des CPAS commanditée par Maggie Deblock. Décembre 2013 https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/etude_fraude_sociale_2014.pdf

⁴ http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/240-94536318130304292016124827245238843656.pdf